

LE CHEF  
DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Entretien avec M. HOLZAPFEL, Ministre d'Allemagne,  
le mardi 9 décembre 1952, à 16 h. 14*

---

*J'ai fait venir M. Holzapfel pour le renseigner sur la décision prise récemment par le Conseil fédéral en ce qui concerne les Allemands qui ont été condamnés pendant la guerre, pour espionnage, soit à vie, soit pour une longue durée, en général vingt ans. Comme M. le Conseiller fédéral Feldmann a déjà amplement exposé au Ministre d'Allemagne le point de vue du Conseil fédéral, je peux me borner à lui déclarer que celui-ci a discuté à fond la question et est arrivé à des conclusions négatives. Il serait prématuré de libérer les onze condamnés qui sont encore emprisonnés, en particulier parce qu'il s'agit d'Allemands qui sont nés en Suisse et habitaient notre pays. Leur libération provoquerait de violentes protestations dans l'opinion publique suisse. Je précise que je n'ai pas considéré la démarche de M. Holzapfel comme une demande officielle de son Gouvernement, mais simplement comme un sondage de caractère officieux.*

*M. Holzapfel me déclare qu'il a la plus grande compréhension pour le point de vue du Conseil fédéral et qu'il est intervenu dans cette affaire avant tout pour des raisons d'ordre humanitaire. Puisqu'une mesure générale de grâce est exclue d'après ce que lui a dit M. Feldmann, il conseillera plutôt aux intéressés de faire des démarches individuelles par l'intermédiaire d'un avocat.*

*Je déclare à M. Holzapfel que je suis d'accord de m'entretenir de nouveau de cette question avec lui, sur le plan personnel, dans une année, ou dans quelques mois.*

